



1. Fonction

Fonction à pouvoir : Technicien bureau d'études

2. Rôles

2.1. Description des fonctions générales

Le poste de surveillant de travaux couvre l'ensemble des tâches relatives au suivis d'un chantier depuis sa planification jusqu'à la réception définitive des travaux. Il assure également la surveillance des travaux qui ont lieu à proximité des installations gérées par la REW. Dans ce cadre, il veille aux intérêts de la REW et aux respects de l'intégrité de ces équipements.

Le poste de surveillant de travaux est une fonction transversale dans l'organisation de la REW.

Il est le lien formel entre les services d'exploitation, le Bureau d'études et le service financier.

2.2. Attribution et responsabilité

Le rôle de surveillant des travaux consiste :

- Etablir les projets de travaux sur support autocad/SIG et les études d'éclairage
- Etablir les Boom des projets de travaux
- Initier le démarrage des projets sur le support ERP
- Introduire les projets de travaux REW sur POWALCO et introduit auprès des gestionnaires de voiries les demandes d'autorisation de travaux
- Assurer le suivi des plannings de chantiers
- Vérifier dès la mise au planning chantier, en collaboration avec le responsable du service d'exploitation, la disponibilité des ressources que le chantier va requérir :
 - Matériels
 - Main d'œuvre
 - Sous-traitance
 - Charroi
- Avant l'ouverture du chantier, le surveillant réalise avec l'entrepreneur une visite des lieux et établis de manière contradictoire un état de lieux sur un support convenu au préalable avec l'entrepreneur. Prendre connaissance de l'organisation du chantier qui aura été convenu entre l'entrepreneur et le responsable d'exploitation ainsi que son évolution en cours de réalisation
- Vielle à obtenir en temps et en heures les autorisations de voirie nécessaire à l'exécution du chantier
- Vieller à la correcte information des riverains et commerçants touchés par l'organisation des chantiers
- Assister avec le responsable d'exploitation, aux réunions de chantier
- Lors de l'ouverture de chantier et durant toute la période d'ouverture du chantier, le surveillant veille à ce que l'entrepreneur dispose de toutes les autorisations, les plans de construction ou de travaux et de tous les plans d'impétrant

- Le surveillant des travaux veille au respect des règles de sécurité requise par le RGPD et la loi sur le bien-être au travail
- Veiller aux relations entre les riverains et l'entrepreneur chargés des travaux
- Le surveillant des travaux enregistre les entrées et les sorties de stock de matériels enlevés par les entrepreneurs à destination des chantiers. Il vérifie l'adéquation entre les matériels enlevés et leur destination.
- Il veille à la correcte manipulation des équipements lors de leur enlèvement, transport et restitution.
- Il vérifie et inspecte visuellement ses équipements et matériels lors de leurs sorties et de leurs entrées en stock afin de s'assurer de leurs états généraux. Il complète à cet effet un bordereau contradictoire avec l'entrepreneur ou toute autre personne désignée par celui-ci.
- Lors de l'exécution du chantier, il veille à la correcte mise en œuvre des matériaux et du matériel requis par le chantier.
- Il établit par chantier, les quantités réellement mises en œuvre, tant aux niveaux des matériels que des prestations. Ce comptage est établi de manière contradictoire avec les entrepreneurs.
- Indépendamment des travaux entrepris par la REW, le surveillant des travaux veille, lors de travaux entrepris par des tiers, à proximité des équipements gérés par la REW, aux intérêts de la REW et aux respects de l'intégrité de ses équipements

2.3. Rapport hiérarchique et liens fonctionnels

La fonction de surveillant des travaux est une activité du Bureau d'études et méthodes (voir organigramme).

Le surveillant de travaux dépend hiérarchiquement du responsable du Bureau d'études et méthodes.

La fonction de surveillant des travaux ne joue aucun rôle dans le management du personnel technique de la REW. Cette fonction est du ressort exclusif du responsable d'exploitation et de sa hiérarchie.

Le surveillant de travaux ne dirige, ni ne supervise aucune équipe en interne.

Cette fonction est essentiellement dirigée vers les relations extérieures à savoir la supervision des entrepreneurs et des sous-traitants travaillant pour la REW ou à proximité des installations gérées par la REW.

Domaines et limites de responsabilités

Les domaines et limites de responsabilités sont définis au point 2.2 et sont circonscrit à ces attributions

2.4. Réception et transfert d'information

Le surveillant de travaux reçoit et transfère les informations relatives à ses tâches aux services dont il assure le lien fonctionnel transversal : service d'exploitation, bureau d'études, service financier.

2.4.1. Informations reçues

2.4.1.1. Service d'exploitation

Le service d'exploitation transmet au surveillant de travaux, les plans, les quantités présumés des ressources qui seront utilisés, établi en collaboration avec le bureau d'études, les descriptions et spécifications techniques des matériels qui seront utilisés ainsi que leur mode de mise en œuvre.

2.4.1.2. Service financier

Le service financier transmet au surveillant de travaux les données relatives à l'organisation comptable des chantiers : numéro, affectation, compte analytique afin de permettre une correcte imputation des prestations et un correct enregistrement des actifs attachés aux chantiers.

2.4.1.3. Bureau d'études

Le bureau d'études établit les plans (tracé et mode de pose) et les BOM contenant les quantités présumées des prestations et ressources mises en œuvre (matériel, et sous-traitant)

2.4.2. Informations transmises

2.4.2.1. Service d'exploitation

Le surveillant des travaux transmet au responsable du service d'exploitation :

- Les quantités de matériel et de prestations réellement mis en œuvre
- Prend les dispositions nécessaires pour obtenir dans les délais requis les autorisations de voirie nécessaire à l'ouverture du chantier
- L'évolution et l'état d'avancement des chantiers
- Vieller, en collaboration avec le conseiller en prévention, aux respects des dispositions relatives à l'organisation et la sécurité du chantier
- Les mesures à prendre présentes et avenir de manière à garantir la continuité de la mise en œuvre
- Faire part, en temps et en heure, des difficultés rencontrées ou pressenties afin de permettre au management prendre toutes les dispositions utiles par paliers aux problèmes rencontrés en interne comme dans les relations de la REW avec l'extérieur et les autorités communales
- Les malfaçons

2.4.2.2. Service financier

Le surveillant des travaux transmet au responsable du service financier par chantier :

- Les quantités de matériel réellement enlevé en ce compris les pertes et les rebus qui y sont attaché
- Les quantités de matériel réellement mis en œuvre ainsi que les prestations qui y sont attaché. Les dates et les périodes auxquelles ces évènements ont lieux. Ce reporting est réalisé depuis le début du chantier jusqu'à sa mise en exploitation (enregistrement comptable) et se termine à la réception définitive du chantier (clôture du chantier)
- La périodicité du reporting est au moins celui attachés à la périodicité des états d'avancement de manière à pouvoir réaliser les contrôles et vérifications ad hoc.
- Veille à la l'écriture correcte des entrées et sortie de stock. Corrige et rectifie (ou fait corriger et rectifier) le cas échéant le matériel et les quantités réellement mises en œuvre

2.4.2.3. Bureau d'études

Le surveillant des travaux transmet au responsable du bureau d'étude :

- Les plans as Build après pose et travaux sur support autocad et SIG : tracé, mode de pose, disposition, localisation des matériels et accessoires en ce

compris leur connexion et autres dispositifs (remarques et particularités de terrain) nécessaire à la correcte interprétation fonctionnelle et de géolocalisation.

- Les quantités de matériel réellement mis en œuvre par chantier abstraction faite des pertes et rebus

2.5. Critères de performances

La mesure de la performance de la fonction est essentiellement lié à :

- La correcte compilation et restitution des informations à destinations des services auxquels est attachée la fonction en respectant pour chaque niveau les critères de qualités de l'information à fournir. Entre dans ces critères le délai de compilation de restitution de l'information et le respect de la périodicité du reporting
- La capacité à gérer sur le terrain les relations entre les entrepreneurs et la REW
- La capacité à mettre en œuvre ces connaissances et son savoir-faire tant au niveau technique que social.
- Volonté d'acquérir de nouvelles compétences

3. Compétences relationnelles

- Disponibilité et adaptabilité
 - Polyvalence et poly compétence vu la fonction transversale
 - Autonomie
 - Flexibilité y compris dans l'emploi du temps
 - Faire preuve de rigueur
 - Assertivité. Le candidat doit être à même de faire respecter les décisions prises pour la bonne exécution du chantier
- Adhérer à la culture d'entreprise, faire preuve de curiosité et d'initiative
- Gestion de la fonction orientée résultat
- Capacité à analyser des situations et à résoudre des problèmes de manière autonome mais aussi concertée
- Capacité à l'auto évaluation pour en faire profiter la structure

4. Autres compétences

- Maîtrise des applications bureautiques standards : word, excel, outlook
- Connaissance de logiciel DAO : autocad
- Connaissance de logiciel SIG
- Connaissance de logiciel en gestion de projets : MSproject
- Permis B
- Certificat VCA
- Connaissances linguistiques
 - Français : parlé et écrit maîtrise
 - Anglais : parlé et écrit de base
 - Néerlandais : parlé de base